



# CCMVG

Chambre de commerce  
de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau

« Vision pour l'avenir »



La Vallée-  
de-la-Gatineau...

Moi, j'y crois!

SUPPORTONS  
NOS PME  
AVEC L'ACHAT  
LOCAL!

CORONAVIRUS  
COVID-19

MISES À JOUR • 22 SEPTEMBRE 2020

## L'OUTAOUAIS AU PALIER 3 • ALERTE MODÉRÉE

<b>Rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur</b>	Maximum de 6 personnes OU 2 familles (donc 2 familles acceptées même si plus de 6 personnes)
<b>Activités organisées dans un lieu public</b>	Maximum de 25 personnes à l'intérieur et l'extérieur (salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, BBQ, pique-niques, etc.) Dans un lieu avec permis d'alcool : fin de la vente d'alcool à 23 h, aucune consommation d'alcool après minuit et activités dansantes interdites
<b>Auditoires et audiences dans un lieu public</b>	Maximum de 250 personnes Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel (salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc.)
<b>Bars, brasseries, tavernes, casinos</b>	Maximum de 6 personnes par table Fin de la vente d'alcool et de nourriture à 23 h, fermeture à minuit Obligation de la tenue d'un registre de la clientèle des bars
<b>Restaurants</b>	Maximum de 6 personnes par table Fin de la vente d'alcool à 23 h Fin de la consommation d'alcool à minuit
<b>Commerces</b>	1 personne par ménage recommandée Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications
<b>Déplacements interrégionaux</b>	Non recommandés
<b>CHSLD</b>	Visites à des fins humanitaires Visites des proches aidants apportant une aide significative
<b>Résidence privée pour aînés (RPA)</b>	Maximum de 6 personnes présentes à la fois dans l'unité locative, incluant le résident
<b>Autres mesures applicables à long terme</b>	Interventions policières accrues Rapports d'infraction et amendes pour le non-respect du port du couvre-visage

Source: <https://bit.ly/3kFnJDr>